



DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Pourquoi faut-il faire une demande d'occupation temporaire du domaine public ?

Vous devez remplir le formulaire de demande en cas d'installation de benne, clôture de chantier, échafaudage, camion de déménagement, etc.

L'autorisation d'occupation temporaire délivrée ne se substitue pas aux autres autorisations spécifiques (permis de construire, déclarations de travaux, arrêtés temporaires de circulation, etc.).

Quand dois-je faire la demande ?

Cette demande est à effectuer au moins 15 jours avant la date souhaitée.

Il ne pourra être dérogé à ce délai, à l'exception des interventions présentant un caractère d'urgence et donc non programmables.

La matérialisation de la surface réservée est délimitée par l'utilisateur au moyen de panneaux d'interdiction de stationner. Elle se fait dans les 48 heures précédant l'occupation.

Comment faire la demande ?

Remplissez le formulaire au verso de ce document. A retourner à mairie@indre44.fr

Les renseignements recueillis seront traités par la Ville d'INDRE sur le fondement légal de l'article 6.1-c du règlement européen sur la protection des données (RGPD) afin de gérer les demandes d'occupation temporaires du domaine public. Ils ne seront communiqués qu'aux autorités compétentes. Conformément à la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 et au règlement européen RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez adresser votre demande à mairie@indre44.fr



DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

A retourner en Mairie d'INDRE à l'adresse mairie@indre44.fr
au moins 15 jours avant la date de l'événement.

Demander

Nom

Prénom

Société

Adresse

Téléphone

Mail

Lieu de l'occupation

Adresse exacte

Date de début de l'occupation

Horaires

Date de fin de l'occupation

Horaires

Objet de l'occupation

Déménagement

Emménagement

Stationnement d'une benne

Installation d'un échafaudage

Autre (préciser)

Emprise de l'occupation

Nombre de place(s) de stationnement

Sur trottoir

Sur chaussée

Emprise :

m²

Pour les particuliers, en fonction du stock disponible, la Ville d'Indre peut mettre à disposition des panneaux de réservation du stationnement :

Quantité souhaitée

0

1

2

Cadre réservé à la Mairie d'Indre

Date réception

Avis favorable

Avis défavorable

Motif :

Date :

Signature (facultatif)